



Adresse IP et RGPD : Collecte des données

Conseils pratiques publié le **18/09/2020**, vu **4098 fois**, Auteur : [Avocate propriété intellectuelle](#)

Pour collecter des informations sur les adresses IP, il faut obligatoirement être conforme au RGPD. Cette société canadienne en a fait les frais lors de son procès.

Si vous vous intéressez aux collectes de données (**RGPD**), découvrez son obligation lors de la collecte d'adresses IP.

RGPD et Collecte de données

Une société canadienne, qui a produit des œuvres audiovisuelles, a découvert que certaines d'entre elles se sont retrouvées sur des plateformes de téléchargement sans son autorisation.

Cette société a alors mandaté une société allemande pour **collecter les données de trafic** en lien avec ces téléchargements.

La société canadienne a obtenu une liste de **895 adresses IP** et décidé de saisir le Tribunal de Grande Instance de Paris, en référé, pour obtenir de la part d'Orange la communication des informations permettant d'identifier les prétendus contrefacteurs.

Collecte d'adresse IP et problèmes RGPD

Or, [le 2 août 2019, le Tribunal de Grande Instance de Paris](#) déboute la société canadienne en considérant que les adresses IP servant de support à la demande ont été collectées et traitées **en violation du RGPD**.

Le Tribunal a rappelé que les adresses IP sont des données à caractère personnel car elles sont susceptibles d'identifier indirectement une personne physique.

Ainsi, pour être licites, la collecte et le traitement des dites adresses IP doivent avoir été réalisés dans le respect des règles applicables au droit de la protection des données à caractère personnel.

Perte du procès pour cause RGPD

En l'espèce, la société canadienne n'a pas pu justifier avoir respecté les dispositions tant du **RGPD** que de la loi informatique et liberté antérieurement au RGPD.

En outre, le Tribunal a considéré que la société demanderesse n'a pas démontré l'existence précise de chacune des œuvres litigieuses et la titularité des droits d'exploitation invoqués sur ces œuvres.

Ce qu'il faut retenir de ce procès RGPD

Assurez-vous d'être conforme aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel car cela peut vous coûter cher : les honoraires de votre avocat pour engager une procédure et la condamnation à la somme de 8 000 € au titre des frais de procédure de votre adversaire !

Si vous souhaitez sécuriser votre **collecte de données personnelles** par un [avocat RGPD](#) afin d'être dans la légalité, contactez votre avocate Aurore Bonavia.